



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901
ICM Val d'Aurelle - 31, rue de la Croix verte - 34298 Montpellier CEDEX 5
Ce rapport contient 16 pages
Référence : fg.jm-01072020



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

GEFLUC Languedoc Roussillon **Association de Loi 1901**

Siège social : ICM Val d'Aurelle - 31, rue de la Croix verte - 34298 Montpellier CEDEX 5

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association GEFLUC Languedoc Roussillon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GEFLUC Languedoc Roussillon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



GEFLUC Languedoc Roussillon
Association de Loi 1901
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
1er juillet 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 1er juillet 2020
KPMG S.A.

Florence Gabriel

Bilan actif

GEFLUC

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 960	1 826	134	561
Autres immobilisations corporelles	2 412	1 912	500	582
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 372	3 739	634	1 142
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				174
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	9		9	12 209
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	23 671		23 671	23 495
Disponibilités	129 685		129 685	113 082
Charges constatées d'avance	355		355	106
TOTAL ACTIF CIRCULANT	153 720		153 720	149 066
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	158 093	3 739	154 354	150 209

Bilan passif

GEFLUC

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	21 388	21 388
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	73 912	59 354
Résultat de l'exercice	5 483	14 557
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	100 782	95 299
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450	1 505
<i>Personnel</i>	3 123	4 153
<i>Organismes sociaux</i>	3 376	2 752
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	63	
Dettes fiscales et sociales	6 562	6 905
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 560	46 500
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	53 572	54 910
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	154 354	150 209

COMPTE DE RESULTAT

GEFLUC

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation	63 849		58 697		5 152	8,78
Autres produits	41 508		72 687		-31 180	-42,90
Total	105 356		131 385		-26 028	-19,81
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	14 926		20 482		-5 556	-27,13
Total	14 926		20 482		-5 556	-27,13
MARGE SUR M/SES & MAT	90 431		110 903		-20 472	-18,46
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	165		165			-0,07
Salaires et Traitements	29 176		31 237		-2 061	-6,60
Charges sociales	6 709		8 209		-1 500	-18,27
Amortissements et provisions	509		1 131		-622	-55,02
Autres charges	48 565		55 779		-7 213	-12,93
Total	85 124		96 520		-11 396	-11,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 307		14 383		-9 076	-63,10
Produits financiers	176		175		1	0,75
Charges financières						
Résultat financier	176		175		1	0,75
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	5 483		14 557		-9 074	-62,33
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 483		14 557		-9 074	-62,33

GEFLUC LANGUEDOC ROUSSILLON

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2019 dont le total est de 154 354 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un bénéfice de 5 483 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements du Languedoc et du Roussillon, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier semestre 2020. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture au 31 décembre 2019 et ne sont donc pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes annuels.

Le GEFLUC s'attend à un impact négatif sur ses états financiers au 31 décembre 2020. A la date d'arrêté des comptes, dans le contexte de cette épidémie, l'Association a d'ores et déjà adapté son organisation et ses modes de travail afin de limiter au maximum l'impact sur les comptes 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, l'Association n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes, la direction du GEFLUC n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à			

Rubriques	l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 372,42			4 372,42
Immobilisations financières				
TOTAL	4 372,42			4 372,42

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	3 230,09	508,60		3 738,69
TOTAL	3 230,09	508,60		3 738,69

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations				
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres Créances de l'actif circulant Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance				
	9	9		450	450			
	355	355		6 562	6 562			
				46 560	46 560			
TOTAL	364	364		53 572	53 572			
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A-B-C+D
Ecart de réévaluation					
Fonds associatifs avec droit de reprise	21 387,59				21 387,59
Réserves	59 354,24	14 557,42			73 911,66
Report à nouveau	14 557,42	5 483,06	14 557,42		5 483,06
Résultat comptable de l'exercice					
Subventions d'investissement non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires					

TOTAL	95 299,25			100 782,31
--------------	------------------	--	--	-------------------

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		
- Report à nouveau antérieur		
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau	73 911,66	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise		

PRODUITS À RECEVOIR **NEANT**

CRÉANCES À RECEVOIR **NÉANT**

Cotisations entreprises à recevoir

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE **355,00**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE **NÉANT**

DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS **450,00**

Comptes fournisseurs 450,00

Comptes fournisseurs factures non parvenues 0,00

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES **6 561,88**

a) Organismes sociaux

URSSAF 2418,00

Caisse de retraite 571,83

Ametra 83,56

GAN Mutuelle 212,80

Prélèvement à la source 63,00

b) Personnel

Rémunérations dues 2 700,30

c) Dettes concernant les congés payés

Dettes congés à payer 422,66

Provisions charges sociales sur dettes congés à payer 89,73

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes 1 618,15

Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services 0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Livret A	23 671,33	23 671,33	0,00
TOTAL	23 671,33	23 671,33	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) ³

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées en 2019

Restant à verser au 31.12.2019 **45.000,00**

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

NÉANT

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Stables

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1,32

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 0,1 (150 H)

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5). NÉANT

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

NÉANT

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

NÉANT

MANIFESTATIONS

Produits bruts

Coût global

Bénéfice pour l'association

ENGAGEMENTS HORS BILAN

NÉANT

Emprunts auprès des organismes bancaires

NEANT

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

NEANT

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS

	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite Comprise dans la réserve sociale

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.

DIVERS

La convention avec l'ICM signée le 5/10/2018 prévoyant la mise à disposition de locaux au profit du GEFLUC. Cette mise à disposition a une durée de 3 ans et se fait à titre gratuit. L'ICM n'a pas communiqué de contre-valeur financière.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

EMPLOIS			RESSOURCES		
	emplois de 2019 = compte de résultat	affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019		ressources collectées sur 2019 = compte de résultat	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00
MISSIONS SOCIALES	46 429,00	31 429,00	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	41 683,71	41 683,71
- aide à la recherche	45 000,00	30 000,00	- Dons et legs collectés	41 369,70	41 369,70
- aides directes aux personnes			- dons manuels non affectés	41 369,70	41 369,70
- prévention - information	1 429,00	1 429,00	- dons manuels affectés		
- versements autres organismes aide aux malades			- legs non affectés		
			- legs affectés		
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 725,74	5 431,44	- Autres produits liés à l'appel à la générosité du p	314,01	314,01
- frais appel à la générosité publique	21 725,74	5 431,44	AUTRES FONDS PRIVÉS		
- frais recherche autres fonds privés			SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	63 848,77	
			AUTRES PRODUITS		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31 894,68	4 823,28	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	105 532,48	
- dont versement Fédération Nationale	3 561,93		INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	100 049,42		REPRISES DES PROVISIONS		
DOTATION AUX PROVISIONS			REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			VARIATION DES FONDS DEDIEES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		
			INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 483,06		TOTAL GENERAL	105 532,48	41 683,71
TOTAL GENERAL	105 532,48				
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées			Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		41 683,72
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0,00
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		41 683,72			
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		